

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 13757
Numéro SIREN : 443 399 613
Nom ou dénomination : AAMSET

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2019 sous le numéro de dépôt 115381



1919293901

DATE DEPOT : 2019-10-04

NUMERO DE DEPOT : 2019R115381

N° GESTION : 2002B13757

N° SIREN : 443399613

DENOMINATION : AAMSET

ADRESSE : 5 r Ambroise Thomas 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2019/06/19

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE :

PE, 19-06-19 - Fin mandat
M.d.T

certifié conforme
à l'original

0231357

AAMSET
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 Euros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS
R.C.S PARIS B 443 399 613

Greffier du tribunal de commerce
-4 OCT. 2019
Sous le N° : B 115391

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2019**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018
AFFECTATION DU RESULTAT
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE**

Extrait du procès-verbal de délibération

Le 19 juin 2019, à 14 heures, les actionnaires de la société AAMSET, société anonyme par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance au capital de 400 000 €, se sont réunis au siège social de la société, en Assemblée Générale, à la suite de la convocation qui leur a été faite par mail envoyée par le directoire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Monsieur Rodolphe RATIE préside la séance.

Monsieur Abdelmounime AMAR et Monsieur Mathias RATIE, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Patrick SERRIEGES, commissaire aux comptes, est présent.

Monsieur Gérard MARCHAIS est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, monsieur le président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que la majorité requise du capital social est légalement présente et qu'elle peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- la copie du mail de convocation à l'assemblée
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
- le rapport de gestion du directoire et ses annexes avec les observations du conseil de surveillance
- les rapports du commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Le président demande qu'il soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions et délais prévus par la loi.

L'assemblée des actionnaires lui donne acte de ces déclarations.

RR

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapport de gestion du directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, observations du conseil de surveillance et rapports du commissaire aux comptes ;
- approbation de ces rapports et examen des comptes annuels ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement des mandats du conseil de surveillance et du directoire ;
- pouvoirs pour formalités.

Lecture est ensuite donnée des différents rapports du directoire, du commissaire aux comptes, ainsi que les observations du conseil de surveillance.

Le président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions proposées :

.....
.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale renouvelle comme membre du conseil de surveillance, pour une durée qui se terminera à l'issue de l'assemblée ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice 2019 :

- monsieur Gérard MARCHAIS, domicilié 11 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION.

Monsieur Gérard MARCHAIS en retrait de l'assemblée générale, pour cela suspendue, est désigné par le conseil de surveillance, Président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.

L'assemblée, en tant que de de besoin, prend acte de cette nomination.

.....
.....
.....

SEPTIEME RESOLUTION.

Monsieur Gérard MARCHAIS, Président du conseil de surveillance, en retrait de l'assemblée générale, pour cela suspendue, nomme comme membre du directoire, pour une durée qui se terminera à l'issue de l'assemblée ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice 2019 :

- AAMSET Management, SAS au capital de 40 000 euros, ayant son siège social 5 rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS, immatriculée au RCS sous le n° B 810 175 950 représentée par son Président, monsieur Rodolphe RATIE.

Monsieur Sébastien EBBO, précédemment membre du directoire, n'a pas été renouvelé, conformément à sa demande, membre du directoire et son mandat s'est donc terminé ce jour.

L'assemblée, en tant que de de besoin, prend acte de cette nomination.

BR

HUITIEME RESOLUTION.

La société AAMSET Management en retrait de l'assemblée générale, pour cela suspendue, est désigné par le directoire, Président du directoire pour la durée de son mandat de membre du directoire.

L'assemblée, en tant que de de besoin, prend acte de cette nomination.

.....
.....
.....

DIXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour faire tous dépôts et publications, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Rodolphe Ratié
